

**11**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le jeudi 11 décembre 2008**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le jeudi 11 décembre 2008

13 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives relativement à l'exploration d'uranium afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 17.)

L'hon. M. Haché dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan du Nouveau-Brunswick pour la mise en oeuvre des Standards pancanadiens relatifs aux particules et à l'ozone*.

M. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que, si un ou une ministre répond à une question dont note a été prise, celui ou celle qui a posé la question a droit à une question supplémentaire, à laquelle le ou la même ministre doit répondre en s'en tenant au sujet de la question. Le président statue que le premier ministre et les ministres peuvent répondre à de telles questions supplémentaires et qu'ils sont libres d'y répondre comme ils l'entendent.

M. Fitch donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 18 décembre 2008, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de chaque lettre ou note que le ministre des Finances a envoyée le 9 décembre 2008 à chaque organisme, ministère ou corporation de la Couronne pour leur demander de réexaminer les augmentations de salaire et les programmes de primes pour l'année en cours ou les années antérieures, y compris les lettres de réponse et la correspondance découlant de la demande du ministre.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur la protection des contribuables*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat se termine. La motion portant deuxième lecture du projet de loi 18, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 21, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que les entreprises du Nouveau-Brunswick subissent des contraintes financières croissantes dans le contexte de la crise économique actuelle ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de trouver des moyens pour que les entreprises du Nouveau-Brunswick soient en mesure de réussir ;

attendu que le processus actuel veut que les entreprises remettent leur impôt foncier en un versement unique ;

attendu que, dans de nombreux cas, ce processus a une incidence importante sur les flux de trésorerie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de permettre aux entreprises du Nouveau-Brunswick de remettre leur impôt foncier en mensualités égales.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.